

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 29 novembre 2008
Prise d'effet le 1er avril 2009

Livre 1, Article 1.16.18.1 :

1.6.18.1 Les nominations présentées moins de quatre vingt dix (90) jours avant la date du Congrès doivent parvenir au Secrétaire Général au moins 21 jours avant ce Congrès.